



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D ANNEMASSE
13 RUE DE GENEVE CS50064
74101 ANNEMASSE

Direction générale des Finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D ANNEMASSE
13 RUE DE GENEVE CS50064
74101 ANNEMASSE
Téléphone : 04 50 95 06 70
Mél. : t074005@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : lundi/mardi/jeudi de 8H30 à 12H et
13H30 à 16 H
mercredi/vendredi de 8H30 à 12H
avec ou sans rendez-vous
Affaire suivie par : Mme Marie-Laure SARRAZIN
RAMAYE
Téléphone : 04 50 95 19 51
Télécopie :
Réf. :

M LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBILLY

Rue de la Paix
B P 722

74 111 AMBILLY

ANNEMASSE, le 03/06/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Vos réf : 2022-05-24 DGS-1

Monsieur le Maire,

Par courrier du 20/05/22, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Ville d'AMBILLY à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par la collectivité d'AMBILLY à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57.

- l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référent pour ses éventuels budgets annexes administratifs. Les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Mme Marie-Laure SARRAZIN RAMAYE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D ANNEMASSE
13 RUE DE GENEVE CS50064
74101 ANNEMASSE

Direction générale des Finances publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRESORERIE D ANNEMASSE
13 RUE DE GENEVE CS50064
74101 ANNEMASSE
Téléphone : 04 50 95 06 70
Mél. : t074005@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : lundi/mardi/jeudi de 8H30 à 12H et
13H30 à 16 H
mercredi/vendredi de 8H30 à 12H
avec ou sans rendez-vous
Affaire suivie par : Mme Marie-Laure SARRAZIN
RAMAYE
Téléphone : 04 50 95 19 51
Télécopie :
Réf. :

M LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBILLY

Rue de la Paix
BP 722

74111 AMBILLY CEDEX

ANNEMASSE, le 03/06/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 pour le budget du CCAS de la commune

Vos Réf : 2022-25-24 DGS 2

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la Ville d'AMBILLY à compter du 1^{er} janvier 2023 pour son budget Annexe du CCAS

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Mme Marie-Laure SARRAZIN RAMAYE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

